

Résolvez le cas pratique suivant :

Jeanne s'est mariée avec Patrick le 8 août 2001 sans établir de contrat de mariage. Elle a mis au monde une petite fille, Marine, née le 25 décembre 2001 et inscrite à l'état civil sous les noms de Jeanne et de Patrick. Patrick, riche industriel lassé des affaires, attendait avec impatience la venue de cet enfant. Il a décoré lui-même sa chambre et choisi son berceau. Depuis la naissance, il ne travaille plus qu'à temps partiel, pour assister son épouse dans les tâches domestiques, avoir le loisir de s'occuper de Marine et favoriser l'épanouissement de la famille.

Depuis plusieurs mois pourtant, Jeanne a pris ses distances à l'égard de son mari qui a d'abord mis sur le compte de la fatigue l'humeur chagrine de son épouse, jusqu'à ce qu'il découvre, en rangeant les tiroirs d'un meuble du salon, le véritable motif de ce changement : plusieurs lettres écrites par un certain Maurice et adressées à Jeanne, apprennent à Patrick qu'il n'est pas le père biologique de Marine, conçue en réalité par Louis, une ancienne relation de Jeanne. Le courrier fait également allusion à l'intention de Jeanne de demander le divorce pour se remarier avec Maurice et contester la paternité de Patrick.

Malgré l'infidélité et le mensonge, Patrick ne veut pas perdre sa femme. Mari modèle, il se demande si le divorce peut être prononcé contre son gré et s'il peut être tenu au versement d'une prestation compensatoire sachant que Jeanne n'a jamais travaillé. (4 points). Patrick redoute surtout que sa paternité soit utilement contestée. Sa crainte est-elle justifiée ? (3 points)

Encore sous le coup de ces révélations, Patrick a reçu un courrier lui réclamant fermement de régler les loyers impayés d'un appartement dont il ignorait l'existence. Une rapide enquête lui a permis de découvrir que cet appartement abritait, à deux pas du domicile conjugal, les amours clandestines de sa femme et de son amant. Patrick est-il tenu au paiement de ces loyers ? (3 points)

Virginie enfin, la sœur dont Patrick n'avait plus signe de vie depuis plusieurs années, s'est précipitée hier chez lui pour lui faire part de ses inquiétudes et lui demander conseil. D'une instabilité chronique depuis son adolescence, Virginie expose à Patrick éberlué, les derniers rebondissements de sa vie sentimentale : elle a d'abord vécu en concubinage trois ans avec Jérémy. Pendant cette période, sûre d'avoir trouvé l'homme de sa vie, Virginie a convaincu son concubin de construire leur future maison sur un terrain hérité de la grand-mère de Jérémy. Son emploi dans la publicité avait donné à Virginie les moyens financiers de participer à la construction du pavillon. Mais six mois à peine après son achèvement, Jérémy a rompu avec Virginie à qui il a demandé de quitter les lieux.

Ecœurée par tant d'ingratitude, Virginie n'attendait plus rien de la gent masculine. Retrouvant une de ses amies de lycée, Céline, prête à la consoler, elle conclut un pacte civil de solidarité avec elle. Mais au bout d'un an de vie commune, elle a dû se rendre à l'évidence : elle se sentait irrésistiblement attirée par Pierre, le frère de Céline. Elle s'est enfuie avec lui pour vivre chez lui pendant plusieurs mois une folle passion. Virginie craint pourtant que cette aventure soit sans lendemain et que Pierre ne puisse l'épouser.

Déseparée, Virginie presse son frère de questions : elle se demande d'abord si elle peut obtenir le partage de la maison construite au cours de sa vie commune avec Jérémy et si elle risque d'être solidairement condamnée au remboursement d'un prêt contracté par Jérémy pour les besoins du ménage, sachant que c'est elle qui remboursait l'organisme de prêt jusqu'à leur rupture et que Jérémy rencontre des difficultés financières. (4 points)

Elle souhaiterait également savoir si Céline peut empêcher son mariage avec Pierre. (2 points)

Elle aimerait enfin récupérer les meubles qu'elle a achetés durant sa vie commune avec Céline et s'interroge sur les risques d'être solidairement engagée par un achat à tempérament conclu par cette dernière (4 points)